

AR Prefecture

046-214601767-20221128-20221182-DE
Reçu le 08/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 28 Novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 11

Votants 11

Absent 01

Date de la convocation :

21 Novembre 2022

Date d'affichage :

21 Novembre 2022

OBJET :

Délibération N° 2022-11-82

Avenants au marché de la
maison Courdès pour ERC
- C2M - Concept
aménagement - Alliance
360 - Miroiterie
Villefranchoise

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture

Le 08/12/2022

Et publication ou notification

Du 14/12/2022

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-deux le 28 Novembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau
Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas
Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine – Serrau
Martial –Verbiguie Laurie -

Secrétaire de séance : Belin Jérôme

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des
avenants sont nécessaires pour le marché de la maison
Courdès :

- Concept aménagement : coloris fauteuils : 258,00
€TTC
- C2M : Rideau métallique à moteur centre : 3 040,75
€ TTC
- Alliance 360 : Doublage 20 m² déposes plinthes
20ml création SAS dans le bureau du maire :
1 692,00 € TTC
- Alliance 360 : Plafond coupe-feu archives : 1 287,00
€ TTC
- Miroiterie Villefranchoise : Divers plus-value :
2 374,80 €TTC
- ERC : enduit pignon : 930,42 € TTC
- ERC : enduits façade nord : 7 131,38 € TTC
- ERC : Pose de tuiles à douille, modification
charpente, dépose et repose planche de rive :
2 083,38 € TTC
- ERC : Dallage archives, plancher haut en bois au
lieu de hourdis, moins-value Conservation sol de la
poste annulation Brise roche : 1 467,91 € TTC

AR Prefecture

046-2146017
Reçu le 08/10/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la totalité des avenants pour un montant de 20 266,24 € TTC, et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

